



REGLEMENT SORTIE BRIGADE 2026

- Le CSE offre une sortie pour les postés.
- **1 fois par an/personne.**
- Montant participation CSE : **60 €/inscrit posté.**
- Participation à verser par le salarié (5 €/mini/inscrit) qui sera rétribuée dans le montant à verser par le CSE.
- La participation du CSE sera versée par chèque bancaire libellé au nom du prestataire choisi par la brigade.

Le référent aura pour mission de **consulter** tous les membres de son équipe postée (tolérance sur 2 groupes formés maxi par brigade).

Le référent devra demander une fiche inscription au bureau du CSE et indiquer le lieu et la date de la sortie. Cette fiche d'inscription devra être émargée par chaque participant qui s'engage à être présent le jour de la sortie.

Le référent s'engage à transmettre au bureau du CSE, la **facture acquittée au nom du CSE** après la sortie.

DATE :

Signature du référent :